



## SÉANCE DU 05 DECEMBRE 2023

Nombre de Membres

En exercice : 29

Titulaires présents : 22

Pouvoirs : 5

Date de convocation :

29/11/2023

Date d'affichage :

08/12/2023

Votants :	27	Pour :	27	Contre :	0	Abstentions :	0
-----------	----	--------	----	----------	---	---------------	---

L'an deux mille vingt-trois, le cinq décembre, à dix-huit heures, le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Moirans-en-Montagne, sous la présidence de Monsieur PROST Philippe.

**Délégués titulaires présents :**

BELPERRON Pierre-Rémy ; BENIER ROLLET Claude ; BLASER Michel ; BUCHOT Jean-Yves ; BUNOD Remy ; CASSABOIS Yannick ; DALLOZ Jean-Charles ; ETCHEGARAY Josiane ; GAUTHIER PACOUD Sandrine ; GERMAIN Christophe ; GIROD Franck ; GROSDIDIER Jean Charles ; GUERIN Jean Luc ; LONG Grégoire ; MOREL-BAILLY Hélène ; PIETRIGA Guy ; PROST Philippe ; RETORD Dominique ; REVOL Hervé ; ROUX Nathalie ; SCHAEFFER Catherine ; STEYAERT Frank.

**Excusés ayant donné pouvoir :** CHATOT Patrick (représenté par CASSABOIS Yannick) ; DEPARIS-VINCENT Christelle (représentée par ROUX Nathalie) ; DUTHION Jean-Paul (représenté par PROST Philippe) ; GRAS Françoise (représentée par GROSDIDIER Jean-Charles) ; MOREL Denis (représenté par LONG Grégoire).

**Excusés :** CALLAND Jacques ; DUBOCAGE Françoise.

**Objet : PERSONNEL – MODIFICATION DE POSTES – SERVICE ENFANCE ET SCOLAIRE**

Rapporteur : PROST Philippe

**Le RAPPORTEUR,**

**EXPOSE**

Les postes créés au sein de la collectivité se basent sur des grades qui correspondent à un cadre d'emploi. Chaque cadre d'emploi fait référence à des missions précises.

Dans le but d'uniformiser les pratiques en ce qui concerne les temps de préparation des animations au sein des différents accueils de loisirs et afin d'être en adéquation avec les besoins au sein des services, il a été nécessaire de revoir les plannings des agents qui interviennent dans les ACM et les écoles. Il convient par conséquent de modifier et d'actualiser les postes,

Il convient de modifier et de remplacer la délibération n° B\_2021\_021 prise en date du 15 septembre 2021 ;

**Le BUREAU COMMUNAUTAIRE, après avoir entendu cet exposé et avoir délibéré,**

**DÉCIDE**

**DE REMPLACER,** à compter du 06 décembre 2023, l'ensemble des postes des agents qui interviennent au sein des ALSH et des écoles par les postes suivants :

- 1 poste d'Animateur principal 2ème classe à temps complet
- 4 postes d'Animateur à temps complet
- 1 poste d'Adjoint d'animation principal 1ère classe à temps complet
- 1 poste Adjoint d'animation principal 2ème classe à temps non-complet 28,00 h hebdomadaires
- 2 postes Adjoint d'animation principal 2ème classe à temps complet
- 1 poste d'Adjoint d'animation principal 2ème classe à temps non-complet 17,5 h hebdomadaires
- 1 poste d'Adjoint d'animation principal de 2ème classe à temps non-complet 31,31 h hebdomadaires
- 7 postes d'Adjoint d'animation à temps complet
- 1 poste d'Adjoint d'animation à temps non-complet 8,77 h hebdomadaires
- 1 poste d'Adjoint d'animation à temps non-complet 29,00 h hebdomadaires
- 1 poste d'Adjoint d'animation à temps non-complet 23,75 h hebdomadaires
- 1 poste d'Adjoint d'animation à temps non-complet 21,56 h hebdomadaires
- 1 poste d'Adjoint d'animation à temps non-complet 17,47 h hebdomadaires
- 1 poste d'Adjoint d'animation à temps non-complet 30,33 h hebdomadaires
- 1 poste d'Adjoint d'animation à temps non-complet 9,64 h hebdomadaires
- 1 poste d'Adjoint d'animation à temps non-complet 27,50 h hebdomadaires
- 1 poste d'Adjoint d'animation à temps non-complet 26,44 h hebdomadaires
- 1 poste d'Adjoint d'animation à temps non-complet 22,90 h hebdomadaires
- 1 poste d'Adjoint d'animation à temps non-complet 17,10 h hebdomadaires
- 1 poste d'Adjoint d'animation à temps non-complet 9,79 h hebdomadaires
- 1 poste d'Adjoint d'animation à temps non-complet 27,00 h hebdomadaires
- 1 poste d'Adjoint d'animation à temps non-complet 8,19 h hebdomadaires
- 1 poste d'Adjoint d'animation à temps non-complet 28,00 h hebdomadaires
- 1 poste d'Adjoint d'animation à temps non-complet 31,33 h hebdomadaires
- 1 poste d'Adjoint d'animation à temps non-complet 5,74 h hebdomadaires
- 1 poste d'Adjoint d'animation à temps non-complet 15,00 h hebdomadaires
- 1 poste d'Adjoint d'animation à temps non-complet 21,82 h hebdomadaires
- 1 poste d'Adjoint d'animation à temps non-complet 28,18 h hebdomadaires
- 1 poste d'Adjoint d'animation à temps non-complet 22,81 h hebdomadaires
- 1 poste d'Adjoint d'animation à temps non-complet 21,58 h hebdomadaires
- 1 poste d'Adjoint d'animation à temps non-complet 33,37 h hebdomadaires
- 1 poste d'Adjoint d'animation à temps non-complet 27,63 h hebdomadaires
- 1 poste d'Adjoint d'animation à temps non-complet 14,15 h hebdomadaires
- 1 poste d'Adjoint d'animation à temps non-complet 33,98 h hebdomadaires
- 1 poste d'Adjoint d'animation à temps non-complet 25,30 h hebdomadaires
- 1 poste d'Adjoint d'animation à temps non-complet 29,50 h hebdomadaires
- 1 poste d'Adjoint d'animation à temps non-complet 30,69 h hebdomadaires
- 1 poste d'Adjoint d'animation à temps non-complet 29,83 h hebdomadaires
- 1 poste d'Adjoint d'animation à temps non-complet 34,00 h hebdomadaires
- 1 poste d'Adjoint d'animation à temps non-complet 34,50 h hebdomadaires
- 1 poste d'Adjoint d'animation à temps non-complet 25,07 h hebdomadaires
- 1 poste d'Adjoint d'animation à temps non-complet 31,50 h hebdomadaires
- 1 poste d'Adjoint d'animation à temps non-complet 29,59 h hebdomadaires
- 1 poste d'Adjoint d'animation à temps non-complet 29,00 h hebdomadaires
- 1 poste d'Adjoint d'animation à temps non-complet 15,59 h hebdomadaires
- 1 poste d'Adjoint d'animation à temps non-complet 31,25 h hebdomadaires
- 1 poste d'ATSEM principal 1ère classe à temps non-complet 34,38 h hebdomadaires
- 1 poste d'ATSEM principal 1ère classe à temps non-complet 24,55 h hebdomadaires
- 1 poste d'ATSEM principal 1ère classe à temps non-complet 31,50 h hebdomadaires
- 1 poste d'ATSEM principal 2ème classe à temps non-complet 32,73 h hebdomadaires
- 1 poste d'ATSEM principal 2ème classe à temps non-complet 26,00 h hebdomadaires

- 1 poste d'Adjoint technique principal 1ère classe à temps non-complet 33,89 h hebdomadaires
- 1 poste d'Adjoint technique principal 1ère classe à temps non-complet 30,58 h hebdomadaires
- 3 postes d'Adjoint technique principal 2ème classe à temps complet
- 1 poste d'Adjoint technique principal 2ème classe à temps non-complet 34,50 h hebdomadaires
- 1 poste d'Adjoint technique principal 2ème classe à temps non-complet 26,00 h hebdomadaires
- 1 poste d'Adjoint technique principal 2ème classe à temps non-complet 34,41 h hebdomadaires
- 1 poste d'Adjoint technique principal 2ème classe à temps non-complet 33,50 h hebdomadaires
- 1 poste d'Adjoint technique principal 2ème classe à temps non-complet 26,29 h hebdomadaires
- 1 poste d'Adjoint technique principal 2ème classe à temps non-complet 30,00 h hebdomadaires
- 1 poste d'Adjoint technique principal 2ème classe à temps non-complet 29,50 h hebdomadaires
- 1 poste d'Adjoint technique principal 2ème classe à temps non-complet 17,00 h hebdomadaires
- 1 poste d'Adjoint technique principal 2ème classe à temps non-complet 18,25 h hebdomadaires
- 1 poste d'Adjoint technique principal 2ème classe à temps non-complet 30,06 h hebdomadaires
- 1 poste d'Adjoint technique principal 2ème classe à temps non-complet 33,00 h hebdomadaires
- 1 poste d'Adjoint technique principal 2ème classe à temps non-complet 30,11 h hebdomadaires
- 1 poste d'Adjoint technique à temps non-complet 18,06 h hebdomadaires
- 1 poste d'Adjoint technique à temps non-complet 21,07 h hebdomadaires
- 1 poste d'Adjoint technique à temps non-complet 27,56 h hebdomadaires
- 1 poste d'Adjoint technique à temps non-complet 23,00 h hebdomadaires
- 1 poste d'Adjoint technique à temps non-complet 6,00 h hebdomadaires
- 1 poste d'Adjoint technique à temps non-complet 25,00 h hebdomadaires
- 1 poste d'Adjoint technique à temps non-complet 28,83 h hebdomadaires
- 1 poste d'Adjoint technique à temps non-complet 29,90 h hebdomadaires
- 1 poste d'Adjoint technique à temps non-complet 26,00 h hebdomadaires
- 1 poste d'Adjoint technique à temps non-complet 21,00 h hebdomadaires
- 1 poste d'Adjoint technique à temps non-complet 18,00 h hebdomadaires
- 1 poste d'Adjoint technique à temps non-complet 17,13 h hebdomadaires

**DE MODIFIER** en conséquence le tableau des effectifs.

**DE DIRE** que les crédits sont inscrits au budget chapitre 012.

**DE CHARGER** Monsieur le Président de mettre en œuvre cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre des délibérations les membres  
présents.

L'autorité territoriale :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de son dépôt en Préfecture et de sa notification ou publication
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Besançon ou par l'application Internet Télérecours citoyens, accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ou publication.

Pour extrait conforme,

Le Président

